

4. Fiche Démarche Ambassadeurs Les outils mis à disposition



Vous êtes un professionnel dans les domaines suivants : site touristiques, guidages, festivals/événements, thermalisme, APN.

Vous souhaitez devenir partenaire de la carte ?

Retrouvez toutes les informations ci-dessous, Kateleen reste à votre disposition pour tout complément d'information.

La Carte Ambassadeur, qu'est-ce que c'est ?

C'est une carte gratuite qui permet d'offrir des privilèges à la clientèle locale, en effet elle est strictement réservée aux résidents de la Communauté de communes Conflent Canigó (résidence principale et secondaire) à raison d'une carte par personne majeure. Elle est nominative et numérotée.

Pour le visiteur

Avantages apportés par la carte :

- > **Entrée gratuite pour l'ambassadeur** sur les sites touristiques partenaires dès lors qu'il est accompagné d'au moins un adulte payant (plein tarif ou tarif pass)
- > **Offres promotionnelles** : l'ambassadeur sera informé par courriel des offres proposées par les partenaires

Les animations/les services autour de la démarche :

- > Guide téléchargeable via le site de la destination
- > Communication numérique avec suivi de campagne (disponible sur demande) incluant :
 - Planning des animations annuelles
 - Envoi de newsletter trimestrielle
 - Email avec des contenus divers (Bienvenue, invitations, recommandations ... personnalisées ou rythmées)
 - Réalisation d'un Eductour (ou simple rendez-vous avec reportage et interview) afin d'animer le réseau



Les avantages



Les avantages

Pour les pros

Avantages pour votre structure :

- › Fréquentation maintenue sur les ailes de saison
- › Fidélisation des ambassadeurs
- › Visibilité accrue sur le territoire via une communication dédiée assurée par l'Office de Tourisme
- › Utilisation de la population d'ambassadeurs/consommateurs comme vecteur de communication, testeur et force de proposition afin de faire levier sur des produits ou prestations commerciales

Les animations/services autour de la démarche :

- › Mise en place d'une signalétique spécifique implantée sur le lieu d'accueil
- › Formation des employés
- › Possibilité d'intégrer le Groupe d'Animation Pro
- › Réunion (visioconférence ou présentiel) 1X/trimestre pour faire un point
- › Réalisation d'Eductour
- › Réaliser des reportages et interviews sur les prestataires visités
- › Mise en avant sur le site web de la destination
- › Conquérir de nouveaux prestataires partenaires
- › Analyse des données de suivis de la population d'ambassadeur
- › En fin d'année invitation pour un « burger quizz » afin de récupérer vos retours qui seront remontés aux services adéquats

LES ÉTAPES POUR DEVENIR PARTENAIRE DE LA CARTE

1

CONTACTER L'OT

- Prendre connaissance du fonctionnement de l'action
- Récupérer les documents administratifs

2

ADMINISTRATIF

- Remplir la convention de partenariat
- Fournir les informations clés concernant votre structure

3

COMMUNICATION

- Installer les visuels fournis par l'OT pour assurer la promotion de l'action (affiche, flyer, autocollant)

4

ACCUEIL DES AMBASSADEURS

- Sur présentation de leur carte ambassadeur et de leur carte d'identité, réaliser la tarification adéquate

5

SUIVI DE LA DÉMARCHE

- Participation à la réunion annuelle de bilan, faire remonter vos retours d'expériences



Les modalités de participation

- › Signer une convention avec l'OT actant le fonctionnement de vos offres en tant que prestataire ambassadeur,
- › Nommer un référent ambassadeur dans votre établissement,
- › Adhérer à l'OT Conflent Canigó

Vous pouvez proposer une offre pour le porteur de la carte seulement ou pour ses accompagnants également.



Les engagements

Les vôtres

- › Pratiquer l'offre toute l'année dès lors qu'un ambassadeur vous présente sa carte
- › Participer à une réunion de bilan pour évaluer le dispositif
- › Utiliser les supports de communication mis à disposition par l'OT
- › Remplir la grille statistique mensuelle

Ceux de l'OT

- › Mettre à disposition des supports de communication (affiche, autocollant, dossier de presse)
- › Réaliser une synthèse suite aux statistiques faites
- › En cas de non-respect de la convention par le partenaire, l'OT se réserve le droit de mettre fin à la convention

Ceux de l'ambassadeur

- › Habiter au sein de la communauté des communes Conflent Canigó
- › Suivre les conditions d'utilisations précisées dans le guide
- › Réaliser des retours d'expérience afin d'optimiser la démarche et de la faire évoluer



Documents à disposition

- › Un kit du partenaire avec une affiche et une vignette
- › Le Guide Pratique de l'Ambassadeur
- › La Convention de partenariat
- › Listing des participants



Votre interlocutrice



Vous souhaitez en savoir plus ?

- › **Kateleen VAN DAELE** T.04 68 05 60 54
kateleen.vandaele@tourisme-canigo.com

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site internet dédié aux professionnels :
<https://canigoconflentpro.jimdofree.com/>

Conflent Canigó
Office de Tourisme

10, place de la République - 66500 PRADES
+33 4 68 05 41 02 - info@tourisme-canigou.com
www.tourisme-canigou.com

Mars 2019